



22 mars 2019

ENEDIS VEUT INSTALLER UN COMPTEUR LINKY APRES PANNE DU DISJONCTEUR

"Ce matin lundi 18 mars, ENEDIS devait venir chez moi pour changer le disjoncteur. En effet, un électricien m'avait avertie qu'il ne fonctionnait pas correctement. Lorsque le technicien ENEDIS est arrivé pour voir ce qu'il y avait à faire, il a vu l'installation électrique (aux normes, changée récemment) et a dit qu'il devait changer également le compteur. Devant mon refus, il a voulu en connaître les raisons. Je lui ai seulement répondu que j'étais engagée dans une procédure judiciaire et je lui ai montré la lettre envoyée à ENEDIS faisant part de mon refus. Il a insisté pour en connaître les raisons, un brin ironique, puis il est parti en claquant la porte. Devant une telle attitude, que faire ? Je suis preneuse de stratégie, d'avis et de conseils."

Réponse d'un collectif

Si le technicien d'ENEDIS s'est déplacé pour regarder le disjoncteur et qu'il est parti sans le réparer, il n'a tout simplement pas fait son boulot de service public. Le changement de compteur s'il fonctionne bien, n'est pas de son ressort.

Il reste donc à contacter le médiateur de l'énergie pour lui souligner ce manquement professionnel selon moi, et qu'il intervienne auprès d'ENEDIS pour envoyer un vrai technicien, pas un juge.

Réponse d'Henri Cohen

Pour ce type de situation il est nécessaire de connaître le dysfonctionnement exact du disjoncteur général, d'en avoir l'expertise écrite d'un professionnel électricien. Si le dysfonctionnement concerne les parties de protection thermique ou magnétique du disjoncteur ou s'il ne remplit plus son rôle de coupure générale, le risque est important d'accident ou d'incendie. Ce disjoncteur protège le circuit d'alimentation général jusqu'à l'amont des

disjoncteurs différentiels divisionnaires en cas de court-circuit, en cas de surconsommation d'électricité donc dépassement de l'intensité admissible par la section de ce circuit d'alimentation donc échauffement excessif. Ce disjoncteur général assure également la protection minimale obligatoire du système différentiel de toute l'installation si le logement n'est pas équipé de disjoncteurs différentiels 30mA sur le tableau de protection.

Donc mettez en demeure Enedis d'intervenir au plus tôt car il y a mise en danger avec l'attestation de votre électricien plus le justificatif de passage du technicien d'Enedis et donc son refus de vérification ou de remplacement du disjoncteur général qui est sous l'entière responsabilité d'Enedis.